

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique conjointe relative aux projets de création du périmètre délimité des abords (PDA) et de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) de la commune de CLERMONT-L'HERAULT

Il sera procédé du **lundi 9 novembre 2026 à 9h00 au mercredi 9 décembre 2026 à 17h00 inclus**, soit durant 31 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe sur les projets de création du périmètre délimité des abords (PDA) et de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) de la commune de Clermont-l'Hérault.

Monsieur Thierry DAVIN, Inspecteur principal du Trésor, retraité, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique unique.

La personne auprès de laquelle les informations relatives aux deux projets peuvent être demandées est :

* M. Benoît GUILLAUME – Chargé de mission pour les espaces protégés – mail : drac.occitanie@culture.gouv.fr

Le dossier d'enquête détaillant les deux projets sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête soit du lundi 9 novembre 2026 à 9h00 au mercredi 9 décembre 2026 à 17h00 inclus :

– en mairie de Clermont-l'Hérault, siège de l'enquête – Place de la Victoire – CLERMONT-L'HERAULT (34800), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04.67.61.61.61,

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

– sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-spr-pda-clermont-lheraut/>

Les observations et propositions du public pourront être déposés ou transmis durant toute la durée de l'enquête du lundi 9 novembre 2026 à 9h00 au mercredi 9 décembre 2026 à 17h00 inclus :

– sur le registre papier d'enquête déposé à la mairie de Clermont-l'Hérault, siège de l'enquête – Place de la Victoire – CLERMONT-L'HERAULT (34800), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– par écrit à Monsieur Thierry DAVIN, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier à la mairie « **Enquête publique conjointe création du périmètre délimité des abords (PDA) et du classement au titre des sites patrimoniaux remarquables** » - Place de la Victoire - 34800 CLERMONT-L'HERAULT

– par le lien électronique à l'adresse suivante : ep-spr-pda-clermont-lheraut@democratie-active.fr

– sur le registre électronique suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-spr-pda-clermont-lheraut/>

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Clermont-l'Hérault, siège de l'enquête – Place de la Victoire – CLERMONT-L'HERAULT (34800), lors de ses permanences aux dates et horaires ci-après :

- **mardi 10 novembre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 27 novembre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 9 décembre 2026 de 14h00 à 17h00**

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée par courrier à la mairie, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier détaillant les deux projets, à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Les rapports et conclusions motivés seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Clermont-l'Hérault, siège de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la ministre de la Culture pourra prendre un arrêté portant classement du SPR et le préfet de Région Occitanie, un arrêté portant création du PDA, pour la commune de Clermont-l'Hérault.